

ECOCONPACK SUELOS

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 **ECOCONPACK SUELOS** Identificateur de produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Nettovant pour sols. Uniquement pour usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche Proquimia, S.A. de données de sécurité:

Ctra. de Prats, 6

08500 VIC - Barcelona - Spain

Tél.: +34 93 883 23 53 - Fax: +34 93 883 20 50

fds@proquimia.com www.proquimia.com

Numéro d'appel d'urgence: 1.4

En cas d'ingestion accidentelle, la formule de ce produit est déposée au Centre Antipoisons Hôpital Fernand Widal de Paris. Tél. +33-01 40 05 48 48

IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification: 2.1

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:

La classification du produit a été établie en conformité avec la Directive 67/548/EC et la Directive 1999/45/EC, en adaptant leurs dispositions au Règlement (EC) nº1907/2006 Règlement REACH).

Xi: R41 - Risque de lésions oculaires graves

2.2 Éléments d'étiquetage:

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:

Conformément à la réglementation, les éléments de l'étiquetage sont les suivants :



Phrases R:

R41: Risque de lésions oculaires graves

Phrases S:

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/39: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Informations complémentaires:

Non concerné

2.3 Autres dangers:

Non concerné

COMPOSITION/INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

Description chimique: Mélange de substances

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) nº1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification		Nom chimique /classification		
CAS: 64-17-5	Éthanol		ATP CLP00	
EC: 200-578-6 Index: 603-002-00-5	Directives 67/548/EC	F: R11	<u>₩</u>	5 - <15 %
REAC	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 2: H225 - Danger	(b)	
CAS: 71060-57-6	Alcools,C8-10 etho	xylés	Auto classifié	
EC: Index:	Directives 67/548/EC	Xn: R22	×	5 - <15 %
REAC	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302 - Attention	<u>(1)</u>	

Révision: 05/03/2012 Impression: 05/03/2012 Version: 1 Page 1/10



ECOCONPACK SUELOS

3 COMPOSITION/INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS (continue)

Identification		Nom chimique /classification		
CAS: 102-71-6	2,2´,2´´-nitrilotrie	thanol	Auto classifié	
EC: 203-049-8 Index:	Directives 67/548/EC	Xi: R36	×	5 - <15 %
REAC	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	<u>(1)</u>	
CAS: 68585-34-2	Alcohols, C10-16, e	thoxylated, sulfates, sodium salts	Auto classifié	
EC: 500-223-8 Index:	Directives 67/548/EC	Xi: R38, R41	×	<5 %
	Règlement 1272/2008	Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318 - Danger	<u> </u>	

Pour approfondir l'information sur la dangerosité de la substance, lire les chapitres 8, 11, 12 et 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe du produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas de symptômes ou des effets à retardement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non concerné

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Suite à la combustion ou décomposition thermique, des sous-produits à réaction se forment (CO2, CO, NOx,...) qui peuvent s'avérer très toxiques et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousseau à pharmacie ...) selon la Directive 89/654/EC.

Impression: 05/03/2012 Révision: 05/03/2012 Version: 1 **Page 2/10**



ECOCONPACK SUELOS

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (continue)

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou BLEVE résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire d'utiliser des éléments de protection personnelle (Voir chapitre 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, l'ensemble étant quant à lui connecté à la terre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Le produit n'est pas jugé dangereux pour l'environnement, cependant il faut éviter son déversement car il s'agit d'un produit jugé dangereux pour la santé et/ou en raison de ses propriétés physico-chimiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Non préconisons :

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir les articles 8 et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.-Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, en les éliminant avec des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux où sont manipulés les produits dangereux ordonnés et propres.

B.-Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Éviter toute projection et pulvérisation. Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Ne pas manger ni boire lors des manipulations, et se laver ultérieurement les mains avec des produits nettoyants appropriés.

D.-Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir chapitre 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température 5 °C

minimale:

30 °C

Température maximale:

B.-Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments.



ECOCONPACK SUELOS

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (continue)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Identification	Valeurs limites environnementales limites		
Éthanol	VL (8h)	1000 ppm	1900 mg/m ³
CAS 64-17-5	VL (STEL)	5000 ppm	9500 mg/m³
EC: 200-578-6	Année	2011	

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le "marquage CE" correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications indiquées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de secours et/ou des lave-yeux dans les entrepôts, l'on tiendra compte de la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 et 7.2.

B.-Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.-Protection spécifique pour les mains.

Pictogramm e PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique	CATI	EN 374-1:2003 EN 374-2:2003 EN 374-3:2003 EN 420:2003+A1:2009	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

D.-Protection du visage et des yeux

Pictogramm e PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures de liquide	CATII	EN 166:2001	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant.

E.- Protection du corps

Pictogramm e PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI	EN 168:2001	À usage exclusivement professionnel.

Impression: 05/03/2012 Révision: 05/03/2012 Version: 1 Page 4/10



ECOCONPACK SUELOS

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (continue)

Pictogramm e PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2004/A1:2007	Aucune

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
+	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2002	⊢	DIN 12 899 ISO 3864-1:2002
Douche d'urgence		Rince œil	

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 7.1.D

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 Liquide

°C:

Aspect: Non disponible

Couleur: vert

Odeur: Caractéristique

Volatilité:

Température d'ébullition à pression 102 °C

atmosphérique:

Pression de vapeur à 20 °C: 2527 Pa

Pression de vapeur à 50 °C: 13132 Pa (13 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C: Non concerné *

Caractéristiques du produit:

Densité à 20 °C: 970 - 990 kg/m³ Densité relative à 20 °C: Non concerné * Viscosité dynamique à 20 °C: Non concerné * Viscosité cinématique à 20 °C: Non concerné * Viscosité cinématique à 40 °C: Non concerné * Concentration: Non concerné * pH: 8,5 - 9,5 à 1 % Densité de vapeur à 20 °C: Non concerné * Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:Non concerné * Solubilité dans l'eau à 20 °C: Non concerné * Propriété de solubilité: Soluble dans l'eau Température de décomposition: Non concerné *

Inflammabilité:

Température d'inflammation: 45 °C

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.

Impression: 05/03/2012 Révision: 05/03/2012 Version: 1 **Page 5/10**



ECOCONPACK SUELOS

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (continue)

Température d'auto-ignition: 225 °C

Limite d'inflammabilité inférieure: Non concerné *
Limite d'inflammabilité supérieure: Non concerné *

9.2 Autres informations:

Tension superficielle à 20 °C: Non concerné * Indice de réfraction: Non concerné *

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Pas de réactions dangereuses sont attendus si le stockage en suivant les instructions techniques des produits chimiques. Voir la section 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Dans les conditions Pas de réactions dangereuses sont tenus de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Éviter tout incident direct	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Non applicable	Non applicable	Éviter tout incident direct	Éviter tout incident direct	Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir chapitre 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Il n'existe pas de données expérimentales du mélange en lui-même relatives aux propriétés toxicologiques. Lors de la réalisation de la classification de danger concernant les effets corrosifs ou irritants, les recommandations contenues dans l'alinéa 3.2.5 de l'Annexe VI de la norme directive 67/548/CE et dans les paragraphes b) et c) de l'alinéa 3 de l'article 6 de la norme directive 1999/45/CE ont été prises en compte.

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A.-Ingestion:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

B- Inhalation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

C- Contact avec la peau et les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves après contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE
Impression: 05/03/2012 Révision: 05/03/2012 Version: 1 Page 6/10



ECOCONPACK SUELOS

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (continue)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne contenant pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

E- Effets de sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne contenant pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification		Toxicité sévère		Genre
Éthanol		DL50 oral	6200 mg/kg	Rat
CAS:	64-17-5		20000 mg/kg	Lapin
EC:	200-578-6		124,7 mg/L (4 h)	Rat

12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le mélange n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Identification		Toxicité sévère		Espèce	Genre
Éthanol		CL50	11000 mg/L (96 h)	Alburnus alburnus	Poisson
CAS:	64-17-5	EC50	9268 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC:	200-578-6	EC50	1450 mg/L (192 h)	Microcystis aeruginosa	Algue
2,2′,2′	´-nitrilotriethanol	CL50	11800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS:	102-71-6	EC50	5600 mg/L (24 h)	Artemia salina	Crustacé
EC:	203-049-8	EC50	216 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification		Potentiel de bioaccumulation	
Éthanol		BCF	3
CAS:	64-17-5	Log POW	-0,31
EC:	200-578-6	Potentiel	Bas
2,2´,2´´-nitrilotriethanol		BCF	3
CAS:	102-71-6	Log POW	-1
EC:	203-049-8	Potentiel	Bas

12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non concerné

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits



ECOCONPACK SUELOS

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Directive 2008/98/CE)
20 01 29*	Détergents contenant des substances dangereuses	Dangereux

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE)

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2011 et RID 2011:



14.1 Numéro ONU: UN1993

14.2 Nom d'expédition des LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)

Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour 3

le transport:

Étiquettes: 3

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangereux pour Non

l'environnement:

14.6 Dispositions spéciales: 274, 601, 640E

code de restriction en D/E

tunnels:

Propriétés physico- voir chapitre 9

chimiques:

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 2011:

14.1 Numéro ONU: UN1993

14.2 Nom d'expédition des LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)

Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour 3

le transport:

Étiquettes: 3

14.4 Groupe d'emballage: III **14.5 Dangereux pour** Non

l'environnement:

14.6 Dispositions spéciales: 223, 274, 944, 955

Codes FEm: F-E, S-E
Propriétés physico- voir chapitre 9

chimiques:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/OACI 2012:



ECOCONPACK SUELOS

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (continue)



14.1 Numéro ONU: UN1993

14.2 Nom d'expédition des LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)

Non

Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour 3 le transport:

Étiquettes: 3 14.4 Groupe d'emballage: III 14.5 Dangereux pour

l'environnement:

Propriétés physicovoir chapitre 9

chimiques:

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non concerné

Règlement (CE) 2037/2000 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Non concerné

Substances actives qui ne figurent pas en Annexe I ou IA de la Directive 98/8/CE : Éthanol (exclue pour le type de produit 5, 6, 8, 9, 11, 18, 19, 20, 22)

Règlement(CE) 689/2008 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Non concerné

Règlement (EC) nº648/2004 concernant les détergents:

Conformément à ce règlement le produit remplit les conditions suivantes:

Les tensioactifs contenus dans ce mélange observent les critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (EC) nº648/2004 concernant les détergents. Les informations qui justifient cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents.

Étiquetage du contenu:

composant	Intervalle de concentration
Parfums	
Tensioactifs anioniques	% (p/p) < 5
Tensioactifs non ioniques	5 <= % (p/p) < 15

Agents conservateurs: Mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1).

Parfums allergéniques: 7-hydroxycitronellal (HYDROXYCITRONELLAL), Citral (CITRAL), Coumarine (COUMARIN), Linalol (LINALOOL), a-hexylcinnamaldehyde (HEXYL CINNAMAL).

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII, REACH):

Non concerné

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

AUTRES INFORMATIONS 16

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:



ECOCONPACK SUELOS

16 AUTRES INFORMATIONS (continue)

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II-Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (EC) Nº 1907/2006

Textes des phrases R visées au chapitre 3:

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:

R11: Facilement inflammable R22: Nocif en cas d'ingestion R36: Irritant pour les yeux R38: Irritant pour la peau

R41: Risque de lésions oculaires graves

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une severe irritation des yeux. Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

sources de documentation principale:

http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis

http://echa.europe.eu http://eur-lex.europe.eu

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

Impression: 05/03/2012 Révision: 05/03/2012 Version: 1 Page 10/10